

22 décembre 2008

Courrier Laval, Nathalie Villeneuve

## **Dix millions pour acheter des espaces verts**

Laval réserve 9,7 M\$ pour l'acquisition d'espaces verts en 2009, mais tarde toujours à dévoiler sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêts. Le grand jour arrivera en janvier ou février, promet Gilles Vaillancourt.

Aux 9,7 M\$ annoncés lundi, lors du dévoilement du budget 2009, s'ajoutent 15,1 M\$ pour les parcs et les berges. Les achats de terrains prévus pour l'année à venir seront effectués notamment dans les bois de la Source, de l'Équerre, d'Auteuil, Papineau et Sainte-Dorothée, précise l'administration municipale.

L'archipel Saint-François, que les libéraux se sont engagés à mettre en réserve pendant deux ans, ne fait pas partie des plans d'acquisition. Les députés lavallois indiquaient, avant les élections, leur volonté d'examiner la faisabilité d'un projet de développement récréotouristique à cet endroit.

«Quand Québec crée des parcs régionaux, c'est Québec qui paie», a commenté Gilles Vaillancourt, en entrevue téléphonique mercredi.  
Appliquée, mais pas dévoilée

La Politique est appliquée depuis un an et demi par l'administration municipale, assure le maire de Laval. Si Montréal et Longueuil ont devancé Laval en adoptant officiellement la leur, ces villes «n'investissent pas, toutes proportions gardées, à hauteur de Laval», dans l'acquisition d'espaces verts, affirme M. Vaillancourt.

Selon le porte-parole de la Ville, Marc Laforge, l'administration municipale attend les commentaires du Conseil avisé de développement durable, formé en août, avant de procéder à la publication du document.

### **Fonds vert**

La politique définit les grandes orientations adoptées par la municipalité, en matière d'aménagement durable du territoire. Elle comprend également un mécanisme de compensation des milieux humides détruits à la faveur de l'urbanisation.

Ces compensations sont modulées par la valeur écologique des zones humides, laquelle a été établie par une étude réalisée par la firme Municonsult, en 2004.

La première ébauche du mécanisme de compensation, réalisée en septembre 2004, et l'étude de Municonsult ont été critiquées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans un rapport réalisé en mai 2005.

Quoique Laval priorise la conservation des milieux humides à valeur élevée, ceux jugés moins importants peuvent être éliminés et faire l'objet d'une compensation, par l'échange de terrains ou en argent.

Les compensations financières des promoteurs sont versées dans un fonds environnemental dédié, créé en 2004. Les sommes sont ensuite utilisées pour l'acquisition d'espaces verts. Pour chaque mètre carré détruit, 20 \$ sont versés au fonds, précise Marc Laforge.

À ce jour, la Ville n'a pas dévoilé les montants de compensation ou les échanges de terrains correspondant aux milieux humides détruits. Un bilan environnemental devrait être fourni à l'occasion de la publication de la Politique.

<http://www.courrierlaval.com/article-286504-Dix-millions-pour-acheter-des-espaces-verts.html>